

Article paru dans Vosges Matin du 07 Janvier 2013

Mariage de raison pour Fontenoy-le-Château et Le Magny

Le Magny, petite commune de 26 habitants a demandé son rattachement à Fontenoy-le-Château face à une démographie décroissante et pour anticiper sur les élections de 2014. Officialisation ce soir.



Fontenoy-le-Château (721 habitants) va absorber Le Magny qui ne comptait plus que 28 électeurs et 26 habitants. André Boban, son maire sortant devrait être renouvelé ce soir.(Archives)

« Il y avait urgence. Une fusion de localité ne peut se faire qu'à plus d'un an des prochaines élections municipales de 2014. Si nous ne le faisons pas en 2012, il aurait fallu attendre 2015 » note André Boban, le premier magistrat de Fontenoy-le-Château, commune de la Vôge. C'est désormais chose faite ! L'arrêté de fusion de la petite localité de Le Magny, avec la commune voisine de Fontenoy-le-Château a été entérinée par la préfecture en date du 27 décembre 2012. Elle sera effective dès ce soir, à l'occasion du nouveau conseil municipal qui doit sacrifier à la tradition et élire son maire et ses 19 conseillers (15 pour Fontenoy et 4 pour Le Magny dont le maire actuel, son adjoint et deux conseillers municipaux). Un poste qui devrait revenir à André Boban dans la place depuis 2008.

Ce mariage de raison, qui porte bien son nom a été souhaité par Patrick Marchal, maire de Le Magny. L'élu, face à la baisse démographique de son village a estimé urgent d'agir. *« Nous n'avons plus que 26 habitants et la*

population est vieillissante. Mon prédécesseur avait déjà envisagé ce cas de figure. Mais ça n'a pas abouti. Aujourd'hui, il est dur pour une petite commune d'obtenir des fonds, des subventions... Il faut avoir l'esprit communautaire et travailler avec des structures telles les communautés de communes... C'est bénéfique. J'ai beaucoup négligé mon exploitation agricole pour la commune. Je déneige moi-même, je gérais les enrobés... Pas simple quand on a un métier comme le mien avec 90 bêtes à s'occuper. » Il a donc sollicité son conseil municipal composé de 6 personnes en novembre dernier et devant leur adhésion (4 pour, un contre et une abstention), il a finalisé le projet avec son homologue fontecastrien.

A Fontenoy-le-Château, la décision a été votée également à l'unanimité le 20 décembre dernier (13 voix pour). Pour André Boban, cette fusion n'a rien d'incohérent. « *Le Magny a toujours entretenu des liens étroits avec notre village. Pour preuve, avant la fermeture des carrières de granit du secteur dans les années 60, les habitants du Magny y travaillaient en majorité. Le granit de ces carrières a servi à réaliser la BA116 de Luxeuil-les-Bains et divers Ballast et les enfants des écoles du Magny sont depuis longtemps scolarisés dans le secteur. »*

Corbeille garnie

L'élu qui remet sa place en jeu ce soir n'a pourtant pas adhéré à cette opération sans étudier longuement la question. « *Nous avons rencontré la perceptrice, l'ONF (Office national des forêts), la DDT (Direction départementales territoriales) afin d'étudier les circuits d'eau, la voirie, les comptes, les forêts. Le Magny est une commune aux finances saines et à la forêt importante. Nous récupérons par exemple 100 hectares de bois, ce n'est pas négligeable. »* Pour soutenir cette démarche, le Conseil général s'est engagé à garnir financièrement la corbeille des nouveaux mariés. « *Le Magny était déjà dans la communauté de communes du Val de Vêge, cela va faciliter les opérations »* ajoute André Boban.

Une fois l'élection passée, le maire a promis de s'atteler à l'achèvement de cette fusion.

Mais ses priorités, il le confie, iront d'abord à l'humain. « *La population de Le Magny se doit d'être autant considérée que celle de sa voisine plus grande de Fontenoy. Après nous nous attellerons aux travaux de voirie, au raccordement du réseau d'eau et à tenter de stopper la fuite démographique. Les budgets seront bien sûr fusionnés. »* A ce titre, la commune propose des logements à louer à des tarifs compétitifs (voir l'annonce sur le site de la mairie). Sans oublier également l'école qui, il y a deux ans, avait déjà failli perdre une classe.

« *Nous avons encore cette année des menaces sur nos sections qui comptent entre 45 et 50 élèves, c'est une réelle préoccupation pour nous »* conclut André Boban, bien décidé à ne pas lâcher l'affaire.

La décision est attendue en février.

Sabine LESUR